



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**  
64 240

**Arrêté portant réglementation sur la circulation et interdiction de  
stationner au droit du chantier sur la RD 936 en agglomération**  
**Route de Mouguerre à BRISCOUS**  
**N° A0145-2022**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux de raccordement des eaux pluviales de la propriété située au 33 chemin de Jauberria sur le réseau situé sous la RD936 route de Mouguerre, la société DUHALDE représentée par Mr Jean-Marc GACHEN, demande de réglementer la circulation par alternat de feux sur une portion de la RD936 route de Mouguerre et d'interdire les stationnements au droit du chantier.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation sur la RD 936 en agglomération nommée Route de Mouguerre sera réglementée par feux tricolores à compter du Lundi 12 décembre 2022 jusqu'au vendredi 23 décembre 2022 inclus de 8h à 17h30 afin de permettre les derniers travaux de raccordement au réseau d'eau pluvial de la propriété située au 33 chemin de Jauberria (travaux pour le compte de la CAPB).

**Article 3** : La société DUHALDE représentée par Mr Jean-Marc GACHEN 64480 USTARITZ, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques
- la société DUHALDE d'Ustaritz
- le service déchets et service transports scolaires de la CAPB
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 03 décembre 2022

Le Maire,  
Fabienne AYENSA



Téléphone : 05.59.31.70.90      Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : [mairie@briscous.fr](mailto:mairie@briscous.fr)

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>